



OLYMPIC GARENNOIS TRAMPOLINE

ASSOCIATION LOI 1901 DECLARÉE SOUS LE N° S.I.R.E.T. 792 523 763 00011
Siège social : 68 bd République 92250 La Garenne Colombes

RÈGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Qu'est-ce que le RGPD

Le RGPD ou Règlement Général sur la Protection des Données, est un règlement européen qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Une donnée personnelle est toute information qui se rapporte à une personne physique identifiée ou identifiable (source CNIL).

Le RGPD appliqué au Club de l'OlymPic Garennois (OGT)

Le RGPD s'applique aux entreprises mais aussi aux associations qui collectent et traitent des données personnelles, tel qu'indiqué par Baptiste DUBOIS (Adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, des Sports, des Equipements sportifs communaux et des Séjours de vacances) lors du congrès des associations le 17/11/2018.

Le traitement concerne aussi bien la collecte, l'enregistrement, l'utilisation, l'extraction, la consultation, que la diffusion des données d'une personne.

Dans le cadre du « contrat » que vous passez avec l'association OGT, celle-ci collecte et traite un certain nombre de vos données personnelles strictement nécessaires à son activité.

En aucun cas, la Direction de l'OGT ne communique des données d'adhérent à des organismes à caractère publicitaire ou de démarchage.

Ce document explique la gestion menée par la Direction de l'OGT des données à caractère personnel des adhérents.

Le dossier d'inscription

Le formulaire d'inscription

Il est l'outil indispensable de gestion de l'association ; l'ensemble des données à caractère personnel qu'il comporte (l'identité, le genre, l'âge, ... de l'adhérent), servent à l'établissement :

- de la répartition des groupes,
- des licences auprès de la Fédération Française de Gym (FFG),
- du dossier de demande de subvention.

Les différentes informations sont récupérées via le portail de l'association sur un serveur sécurisé. Leur traitement est ainsi immédiat et sécurisé entre les différents membres du bureau.

Les coordonnées téléphoniques servent à prévenir les parents en cas de problème (discipline, accident...), et également à la réception de la licence transmise par la FFG.

Le justificatif de domicile, exigé pour toute première inscription, permet de valider le tarif Garennois/ hors commune.

L'adresse de messagerie sert pour la communication avec le bureau : envoi d'informations liées à

l'activité du club (absence, fermeture gymnase...), compétitions, événements ponctuels comme le Téléthon et la fête du club, convocation à l'Assemblée Générale.

La photo de l'adhérent est demandée pour la licence FFG

Licence FFG

L'OGT est affilié à la FFG. A ce titre, le club dispose d'un compte sur le site de la FFG et déclare chacun de ses adhérents en renseignant les champs demandés : nom, prénom, photo, âge, genre, adresse, numéro de téléphone.

La licence dématérialisée est envoyée à l'adhérent.

Certificat médical ou questionnaire de santé

Le certificat médical constitue une des pièces du dossier, demandé par la FFG, validant l'aptitude physique de l'adhérent à la pratique du trampoline. Il est conservé avec la feuille d'inscription, pendant son délai de validité, à savoir jusqu'à 3 ans en cas de réinscription.

Documents numériques

Les documents fournis lors de l'inscription sont supprimés à la fin de la saison.

Messagerie mail du Club et outils de newsletter

Le club dispose d'une messagerie électronique servant à la gestion de son activité avec les différents organismes (Impôts, FFG, Mairie, CEA, ...) et les adhérents.

Elle est accessible par mot de passe connu des seuls membres du bureau (Président, Secrétaire et trésorier). Il est modifié régulièrement et répond aux recommandations de complexité (lettre, chiffre, caractère alphanumérique).

L'outil Brevio est utilisé pour envoyer des newsletters. Les mêmes contacts sont utilisés sur les deux supports.

Les prospects peuvent s'inscrire à la newsletter en autonomie à partir du site ogtrampoline.fr.

Les contacts téléphoniques et la messagerie de chaque adhérent sont rassemblés dans les contacts de la Messagerie et de l'outil de newsletter, par groupe de séances.

Ils permettent de communiquer des informations aux adhérents, en fonction du groupe horaire, comme une annulation de séance par exemple.

Les numéros de téléphones stockés servent à prévenir les parents d'un adhérent en cas de blessure notamment.

Les adhérents et prospects qui ont procédé à l'inscription à la newsletter peuvent se désinscrire grâce au lien présent en bas des newsletters ou en transmettant leur demande à l'adresse mail du club.

Site internet

Le site internet du Club est majoritairement à vocation informative. Des cookies sont utilisés pour nous permettre de mesurer l'audience de notre site par Google Analytics (mesure du nombre de visites, du nombre de pages vues ainsi que de l'activité des visiteurs sur le site et la fréquence de retour). Leur durée de conservation est de 12 mois.

Le portail d'inscription permet de préremplir le formulaire. Les informations sont stockées sur un serveur sécurisé hébergé en France par OVH. Elles sont stockées au maximum 2 ans après la fin de la période d'adhésion.

Coffre-fort numérique

Les identifiants et les mots de passe utilisés pour se connecter aux sites des différents organismes sont hébergés au sein d'un coffre-fort numérique (KEEPASS). Ce coffre-fort est crypté, sauvegardé en local sur clé USB ou sur PC et accessible par mot de passe connu des seuls membres du bureau. Le logiciel KEEPASS est un logiciel open source et téléchargeable gratuitement sur Internet.

Sauvegardes des fichiers

Tous les fichiers qui font l'historique du club sont sauvegardés sur deux supports amovibles redondants type clé USB.

Une clé USB est sécurisée via BITLOCKER (disponible sur la version professionnelle de Windows 7 et 10).

L'autre clé USB est sécurisée via USBsafeguard83.

Pour les deux clés le contenu est crypté et l'accès est soumis à mot de passe.

L'OGT apporte la plus grande attention à la protection des données personnelles. Néanmoins, si vous considérez que leur traitement porte atteinte à vos droits ou que votre demande n'a pas été satisfaite, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).